



**PROJET D'APPUI A LA SECURITE DE L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT (PASEA)**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N°03/PASEA/JANVIER/2025  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/FIRME POUR LE SUIVI ET CONTRÔLE DES  
TRAVAUX DE REHABILITATION ET CREATION DE VINGT-CINQ (25) STATIONS PCD**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), d'un montant équivalent à deux cent cinquante millions (250 000 000) USD, pour la préparation du Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement de contrat des prestations de services de consultant pour **le recrutement d'un consultant/firme pour le suivi et contrôle des travaux de réhabilitation et création de vingt-cinq (25) stations Plateforme de Collecte de Données (PCD)**.

2. La mission de la Firme consistera, d'une manière générale à assurer le suivi et contrôle qualité des travaux de réhabilitation et création de vingt-cinq stations PCD pour une exécution conforme aux normes et aux spécifications techniques, environnementales, sociales et de sécurité du marché des travaux.

Les objectifs spécifiques s'articulent autour des actions suivantes :

- Présenter avec son offre, l'organisation et l'approche méthodologique pour atteindre les objectifs du présent TDR y compris l'ébauche des plans de suivi et de contrôle qualité des travaux de réhabilitation et création de vingt-cinq stations PCD. Lesdits plans seront affinés et complétés après signature du contrat ;
- Effectuer une vérification préalable des équipements et engins de chantiers et tout site éventuel d'installation et d'emprunt ;
- Surveiller l'exécution et contrôler à pied d'œuvre les travaux de réhabilitation et construction prévus ;
- Examiner, valider et suivre la mise en œuvre des dispositions et mesures environnementales, sanitaires, sécuritaires et sociales prescrites dans les stratégies de gestion et plans simplifiés de mise en œuvre de gestion des risques (PGES-C, PPSPS, PPGED, PHSE, etc.), et reflétées dans le contrat de l'entreprise en charge des travaux ;
- S'assurer que les risques/impacts associés à chaque poste de travail sont identifiés et les mesures adéquates préconisées, mises en œuvre ;
- Effectuer des inspections et des tests indépendants jugés nécessaires pour certifier de la qualité des équipements et de l'exécution des travaux selon les spécifications du contrat et les règles de l'art et conformément aux mesures E&S préconisées ;
- S'assurer du bon fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes sur le chantier ;
- Informer périodiquement le Maître d'ouvrage sur les activités des chantiers (rapportage);
- Susciter l'élaboration et assurer la vérification et la validation des situations financières établies par l'entreprise responsable des travaux ;
- Surveiller l'état des ouvrages au cours de la période de garantie et suivre les réparations éventuelles au cours de cette période ;
- Appliquer les dispositions et pénalités prévues par le marché, en cas de non-conformité majeure.

3. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des firmes compétentes en vue d'établir une liste restreinte dans le cadre du **recrutement d'un consultant/firme pour le suivi et contrôle des travaux de réhabilitation et création de vingt-cinq (25) stations PCD**.

4. La Cellule de Coordination du Projet d'Appui de Sécurité de l'Eau et à l'Assainissement (PASEA) invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt, à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir un dossier comportant une lettre de manifestation d'intérêt et les informations pertinentes indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations demandées (brochures, références concernant la bonne exécution de contrats similaires, expérience dans des conditions semblables, années de réalisation, coûts, clients).
5. Le Consultant/firme sera un bureau d'études légalement constitué avec dix (10) années d'expérience générale dans le suivi et contrôle des travaux. Il devra avoir exécuté au cours des cinq (05) dernières années et de manière satisfaisante au moins quatre (04) missions de suivi et contrôle de travaux en génie civil dont au moins deux (02) missions de suivi et contrôle des travaux d'installation d'équipements de télécommunication ou de télégestion.

Chacun des projets cités par la Firme doit être justifié d'une attestation de bonne exécution.

6. Le Consultant/firme sera un Cabinet légalement constitué avec dix (10) années d'expérience générale dans le suivi et contrôle des travaux. Il devra avoir exécuté au cours des cinq (05) dernières années et de manière satisfaisante au moins quatre (04) missions de suivi et contrôle de travaux en génie civil dont au moins deux (02) missions de suivi et contrôle des travaux d'installation d'équipements de télécommunication ou de télégestion.
7. Le Consultant/firme sera recruté par la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le coût (SFQC)** telle que décrite dans le Règlement de Passation du marché pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la Banque mondiale, édition de Septembre 2023.
8. Une liste restreinte sera Une (01) liste restreinte sera établie à l'issue du présent Avis à Manifestation d'Intérêt pour des consultations restreintes en vue des missions de suivi et contrôle des travaux de réhabilitation et création de vingt-cinq (25) stations PCD.
9. Les firmes intéressées doivent obtenir les termes de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures (heures locales).
10. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français et en version électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **jeudi 06 février 2025 à 10 heures précises (heure locale)** et porter la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant/firme pour le suivi et contrôle des travaux de réhabilitation et création de vingt-cinq (25) stations PCD** ».
11. L'ouverture se fera le même jour c'est-à-dire le **jeudi 06 février 2025 à 10 heures 30 minutes** (heure locale) à l'adresse ci-dessous.
12. Pour les soumissionnaires qui souhaitent déposer leurs plis physiquement, ils doivent le faire en six (06) exemplaires, dont une copie originale et une version électronique (sur clé USB ou tout autre support électronique).

13. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

- Adresses électroniques de retrait des Termes de Références et d'envoi des dossiers :
  - o KOUAME Yves Jonas ; [yvesjonas.kouame@gmail.com](mailto:yvesjonas.kouame@gmail.com);
  - o Copie : ABLEKE Jean Paul ; [ablekejeanpaul@yahoo.fr](mailto:ablekejeanpaul@yahoo.fr)
- Adresse de dépôt physique et d'ouverture des dossiers :

Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et à l'Assainissement (PASEA), Coordination du Projet d'Appui à la Sécurité à sise aux Deux- plateaux – Vallon, lot 1571 en face du Club House (Ex Bureau Annexe du PREMU)

Géolocalisation: <https://maps.app.goo.gl/yRnyvbAh9SruXTPN8>

08 B.P. 2346 Abidjan 08 / Tél : 27 22 40 90 90 ou 27 22 40 90 91.

- Demande de clarification

Les demandes de clarification se feront par écrit et seront adressées aux adresses suivantes :

- o Spécialiste Passation des marchés : [yvesjonas.kouame@gmail.com](mailto:yvesjonas.kouame@gmail.com)
- o Copie : Responsable Ressources en Eau et Barrages : [sbahire@hotmail.com](mailto:sbahire@hotmail.com)